

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE
JUSTICE : DISPOSITIFS EN SANTÉ
MENTALE**

N° 1239

**LE PARCOURS JUDICIAIRE, PÉNITENTIAIRE ET
SANITAIRE DE LA PPSMJ (PERSONNE PLACÉE SOUS
MAIN DE JUSTICE)**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : DISPOSITIFS EN SANTÉ MENTALE

N°1239 LE PARCOURS JUDICIAIRE, PÉNITENTIAIRE ET SANITAIRE DE LA PPSMJ
(PERSONNE PLACÉE SOUS MAIN DE JUSTICE)

N° du stage	1239 1 2026 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 02/12/2026 au 04/12/2026
Prix	1 100,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels soignants exerçant ou non en milieu pénitentiaire.
- Professionnels pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un infirmier ou un cadre.
- Un psychologue.
- Un juriste.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Pouvoir se repérer dans le cadre juridique : arrestation, garde à vue, condamnation à levée d'écrou.
- Permettre au soignant d'optimiser l'interface du cadre pénitentiaire et sanitaire.
- Améliorer ses connaissances cliniques suivant les temps psychiques, judiciaires et pénitentiaires.
- Connaître la place et les modalités du dispositif de soins.

PROGRAMME

1. L'évolution de la prison. L'administration pénitentiaire.
2. L'approche socio-historique des soins psychiatriques en milieu pénitentiaire.
3. Les unités de soins en milieu pénitentiaire.
4. Se repérer dans notre organisation judiciaire. La phase procédurale, de la mise en cause à la condamnation.

5. Le fonctionnement et la réglementation de la psychiatrie en prison : l'articulation santé-justice.
6. Les différentes modalités de prise en charge des détenus : de la judiciarisation des soins à la psychiatisation des infractions pénales.
7. L'articulation santé-justice : le temps de la prison.
8. La situation sanitaire en milieu pénitentiaire.
9. Les troubles du comportement en détention.

VALEUR AJOUTÉE

- Utilisation de tableaux synoptiques de synthèses et fiches pratiques.
- Remise d'un glossaire des termes techniques.

www.afar.fr

PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : DISPOSITIFS EN SANTÉ MENTALE

N°1239 LE PARCOURS JUDICIAIRE, PÉNITENTIAIRE ET SANITAIRE DE LA PPSMJ
(PERSONNE PLACÉE SOUS MAIN DE JUSTICE)

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : DISPOSITIFS EN SANTÉ MENTALE

N°1239 LE PARCOURS JUDICIAIRE, PÉNITENTIAIRE ET SANITAIRE DE LA PPSMJ
(PERSONNE PLACÉE SOUS MAIN DE JUSTICE)

N° du stage	1239 1 2026 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 02/12/2026 au 04/12/2026
Prix	1 100,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ STAGE DPC

☐ STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr